

CONTRAT DE LOCATION

<i>Entre le propriétaire :</i> M BASTIDE Jean-Claude <i>Adresse :</i> 64 avenue Plantey – 33680 LACANAU <i>Tél :</i> 06 62 96 93 30 – 06 76 50 98 27 <i>Pour le meublé situé :</i> 64 avenue Plantey – 33680 LACANAU	<i>Et le locataire :</i> M <i>Adresse :</i> <i>Tél :</i> <i>Pour 2 personnes</i> <i>Animaux non admis :</i> <input type="checkbox"/>
---	---

Durée de la location Du : 2020 au 2020 inclus soit nuitées. Montant de la location : 60 €/nuitée base de 2 personnes soit : 15 €/personne supplémentaire soit : Total : Ce prix s'entend : - linge de lit et de toilette fournis - ménage de sortie inclus En supplément : - petit déjeuner : 5€/personne - lave linge : 5€ - Location de vélo : 5€/jour (sous réserve de disponibilité) Taxe de séjour : inclus.....€ jour / personne de plus de 10 ans. Type de location : Chambre individuelle avec salle de bain (douche et WC) et entrée privative. Les arrivées se font à partir de 16 heures et les départs avant 10 heures .

Cette location prendra effet si le propriétaire reçoit, à son adresse, avant le : - un exemplaire du présent contrat, sans rature ni surcharge, daté et signé avec la mention « lu et approuvé », - les arrhes de € à régler par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du propriétaire. Il restera la somme de ___ € à régler avant le (sans compter les éventuels suppléments) par chèque ou virement. Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et le propriétaire disposera du meublé à sa convenance. Le présent contrat est établi en deux exemplaires.
--

Fait à LACANAU Le Le Propriétaire (faire précéder de la mention « lu et approuvé » "Lu et approuvé"	Fait à Le Le Locataire (faire précéder de la mention « lu et approuvé »
---	--

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU MEUBLE SAISONNIER

• DISPOSITIONS GENERALES

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat.

• UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à l'utilisation des lieux.

A son départ, le locataire s'engage à rendre le meublé aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

La location ne peut, en aucun cas, bénéficier à des tiers.

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir.

• NOMBRE D'OCCUPANTS

Au cas où le nombre de personnes acceptées, qui est mentionné dans le contrat, serait dépassé, le loueur et le locataire s'entendront à l'amiable compte tenu des charges supplémentaires imposées par la modification de l'occupation.

• ANIMAUX, FUMEURS

Si les animaux, même familiers, ne sont pas admis, leur présence entraînerait la rupture immédiate du présent contrat.

Pour le bien-être et la sécurité de tous il est interdit de fumer dans les chambres.

• PAIEMENT

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat accompagné du montant des arrhes (en général équivalent à une nuitée) avant la date indiquée au recto. Le solde de la location sera versé 15 JOURS AVANT l'arrivée au meublé.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire et lui faire parvenir le solde du loyer pour la date du début de la location initialement prévue ; dans ces conditions, il ne sera pas fait application du chapitre *conditions d'annulation alinéa b*

• INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement.

• CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou mail :

a) *Avant l'entrée en jouissance :*

En règle générale, les arrhes restent acquises au propriétaire.

b) *Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat :*

Passé un délai de 24 h et sans avis notifié au propriétaire :

- le présent contrat est considéré comme réalisé

- les arrhes restent acquises au propriétaire

- le propriétaire peut disposer de son meublé

c) *En cas d'annulation de la location par le propriétaire :*

Il remboursera au locataire les arrhes reçues.